



LA LETTRE MUNICIPALE D'ORADOUR – n°2- Septembre 2014

Mot de Monsieur le Maire

Chers concitoyens, chers tous,

Ce deuxième bulletin sera avant tout placé sous le signe de la rentrée des classes, avec deux événements importants pour notre Commune : d'une part, la nomination d'une nouvelle *professeure des écoles* et d'autre part, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Avant de développer ces deux points je souhaiterais encore une fois remercier Mademoiselle Celine Marcuz pour son travail dévoué auprès des enfants tout au long de ces dix dernières années. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle affectation à l'école de Neuvéglise.

Je tiens à accueillir Pauline Coutel qui prend en charge l'enseignement de nos 11 enfants, je lui souhaite la bienvenue au nom de toute l'équipe municipale et des habitants de notre Commune.

Bien entendu vous découvrirez dans ce bulletin d'autres informations notamment les travaux d'assainissement et l'enfouissement des lignes EDF qui doivent prochainement débiter ainsi que des actions entreprises ou à entreprendre.

Nous vous souhaitons un bel automne.

le Maire, Thierry Anglade
et les conseillers municipaux

Vive la rentrée !

Bienvenue à Pauline Coutel, notre nouvelle professeure des écoles, originaire de Saint-Poncy (Cantal). Après une première année d'enseignement à Aurillac elle prend aujourd'hui en charge la classe unique de l'école d'Oradour, composée de 11 enfants de 3 à 11 ans.

Réforme des rythmes scolaires :

Pour la rentrée 2014, le temps scolaire est désormais organisé autour de **5 matinées de classe au lieu de 4**. Les temps d'enseignement mieux répartis dans la semaine permettent de mieux apprendre et d'accéder à des activités péri-éducatives



(sportives, culturelles et artistiques).

Le temps scolaire à l'école d'Oradour, se divise de la manière suivante :

- travail scolaire de 9h à 11h30 du lundi au vendredi (soit 2h30),

L'heure dite péri-éducative, le vendredi de 15h à 16h est organisée par la Mairie.

Avec le concours de la Communauté de communes de Pierrefort des intervenants se déplaceront à l'école et interviendront dans le domaine culturel avec Dominique Dussuelle, sportif avec Frédérique Béranger, environnemental avec Céline Talon et avec Mr et Mme André Vidalenc qui initieront les enfants au patois et à l'accordéon.

Voilà un beau programme qui nous l'espérons fera la joie de nos enfants.

Actualité

C'est avec grand plaisir que le Maire et le conseil municipal ont procédé à la réouverture de la salle polyvalente après des mois de travaux. Cet évènement a eu lieu le mercredi 20.08.2014, autour d'un « pot de l'amitié » en présence de nombreux habitants de la commune, amis et représentants de l'amicale des enfants d'Oradour.



Nous souhaitons que cet espace rénové soit un lieu de convivialité, d'échanges et réponde aux besoins du Comité des fêtes, des Associations et des habitants de la Commune ou autres. Le Conseil municipal va décider d'un barème de tarifs pour sa location et vous le communiquera ultérieurement.

Une inauguration officielle, pour l'ensemble du projet fini, aura lieu ultérieurement avec tous les acteurs qui ont contribué, travaillé sur ce projet.

Appel à photos ! Si vous avez des images de cet évènement voudriez-vous les transmettre à la Mairie ? à therond.d@orange.fr qui fera un album sur le site de la commune.

Affaires sociales, culturelles

Action sociale :

- **Vide-grenier** : A la demande d'habitants un vide-grenier pourrait être envisagé dans le courant de l'automne ou préparé pour l'an prochain (sur la place du Mèze ou dans les cours privées). Si vous êtes intéressé(e)s veuillez-vous manifester auprès de Marie-Noëlle 04.71.23.33.50.
- Des personnes souhaitent participer régulièrement à des **sorties "marche"**. Afin de les organiser, que les intéressés se fassent connaître auprès de Marie-Noëlle.

- Au cours de l'hiver, Marie-Noëlle Ferrié, en charge de la Commission des affaires sociales et culturelles prévoit de prendre contact avec les aînés de la Commune et autres administrés dans le but de les rencontrer.

Activité culturelle :

- Dans le cadre de la **bibliothèque communale**, nous sommes à la recherche d'un local plus facile d'accès au plus grand nombre, nous vous en informerons prochainement.

Cinéma :

- Afin de répondre aux souhaits émis par plusieurs personnes, nous envisageons de mettre en place *une sortie cinéma, mensuelle*, à Chaudes-Aigues (Accès aux personnes à mobilité réduite). Pour ce faire, la Communauté de communes pourrait mettre à notre disposition *un minibus de 9 places*.

Le projet est à l'étude. Pour des questions d'organisation, les personnes intéressées doivent se manifester, auprès de Marie-Noëlle : 04.71.23.33.50. Le coût du déplacement sera pris en charge par la CCAS. Reste à la charge de l'intéressé(e) le prix du billet de cinéma.

Le programme sera affiché sur le panneau de la Mairie au début de chaque mois et sera téléchargé sur le site de la Commune.

Informatique :

- Pour des questions d'organisation l'atelier informatique (prise en main d'internet, écrire et envoyer un email, télécharger un document, une photo, utilisation de Skype, traitement de texte, etc) sera mis en place au cours de l'année 2015. En attendant Marie-Thérèse Bartholomé : 04.71.23.34.78, peut venir en aide à ceux qui le souhaitent (sept/octobre).

Assainissement 2014 - et réunion publique le 19 septembre 14 h

Sous le contrôle de la **société Sud-Infra** les travaux débuteront le lundi 15 septembre 2014 et seront réalisés par l'entreprise Marquet de St-Flour. Cela occasionnera pour les habitants quelques nuisances et désagréments notamment par le détournement de la circulation durant l'avancement des travaux devant durer 2 à 3 mois. Nous en sommes désolés mais il n'y a pas d'autres solutions pour le passage des tuyaux et câbles sous la chaussée.

Une réunion, destinée aux habitants, est organisée **le vendredi 19/09/2014 à 14 h** dans la salle polyvalente, avec la société **Sud-Infra qui vous informera** notamment sur le coût et le financement de l'opération, la séparation des eaux, le fonctionnement de la station d'épuration, la surveillance des grilles, les obligations des usagers pour un bon fonctionnement et une utilisation optimale de la station, etc. Venez-vous informer.

Travaux communaux réalisés ou en projet

- La fontaine du Mèze coule, pour la plus grande satisfaction de tous ☺ !
- Chemin rural à Rouire, coût de la réfection réalisée: 2020 € (4 semis de déchets de carrière, 160 tonnes),
- Bar-épicerie, poursuite des travaux,
- Mur du cimetière, les devis réceptionnés sont à l'étude,
- Routes et chemins : les « états des lieux » ont été réalisés et sont à l'étude pour déterminer l'ordre des priorités, en fonction du budget disponible,
- Terrain de pétanque sera opérationnel pour la prochaine saison estivale,
- La Municipalité a demandé le renouvellement des étiquettes sur les boîtes à lettres de la Commune et le remplacement des boîtes endommagées. Cela sera réalisé par la Poste au cours du mois de septembre.
- Cheyla : avant la pose d'une *nouvelle croix*, la Mairie **souhaite déboiser le versant donnant vers le village**. La Mairie propose de donner le bois aux habitants d'Oradour (bien communal) qui seraient intéressés et prêts à apporter leur aide dans le déboisement. Vous enregistrer auprès de Jean-Luc Portefaix : 06.70.03.03.98 ou Bernard Thérond: 06.07.99.81.35.

Environnement

- **WIFIMAX/autoroute du numérique**

Le WifiMax est une technologie à fibre optique et diffusion hertzienne. Financée par la région/département/Europe/Orange, elle permet de couvrir une zone au haut débit (connexion internet) jusqu'à 20 Mégabits/seconde, au lieu de +/- 2 Mégabits/seconde actuellement. Comme vous le savez Oradour a fait partie des 3 villages « pilotes » cantaliens, qui a inauguré l'accès au Wifimax en juin dernier.

La Mairie, qui est connectée au Wifimax, organise une **démonstration d'accès**.

- **le mardi 09 septembre**, dans l'après-midi, à partir de 14.30, en mairie
- **le jeudi 11 septembre**, dans la matinée, à partir de 10.30, en mairie

Vous pouvez d'ores et déjà tester votre éligibilité au réseau à partir du site du prestataire <http://www.ozone.net> (Utiliser comme adresse : le Bourg – 15260 Oradour)

- **Plan des rues** d'Oradour et de Rouire sont en cours d'affichage (abribus, panneaux d'affichage, site web)
- **Mouv'pass** : nous vous rappelons que la Communauté de communes (ComCom) a mis en place un service de transport à la demande (hors transport médical) permettant à tous les habitants du pays de Pierrefort-Neuvéglise de se déplacer sur les 13 communes à un prix très compétitif. Par exemple : 3 € par trajet du territoire communautaire, quel que soit la distance parcourue ; 6 € par trajet à destination de St-Flour (un aller-retour correspondant à 2 trajets). Pour plus d'information 04.71.23.23.54 ou www.paysdepierrefort.com
- **Encombrants** : Collecte organisée sur notre Commune, par la ComCom, **le mercredi 15 octobre 2014, à partir de 9 h, à domicile**. En cas d'absence, vous devrez organiser, la veille, votre dépôt en limite de propriété.

Pour l'organisation du plan de circulation du camion, vous devez vous inscrire au préalable à la Mairie.

DÉCHETS ACCEPTÉS ☺ :

Gros électroménager (Téléviseur, machine à laver, lave-vaisselle, cuisinière, congélateur, frigo) - Matelas - sommier - meuble en bois - Chauffe-eau - Revêtements de sol (moquette, lino...) - Vélo - Canapé - Petit radiateur électrique - Petite ferraille - Bois traité ou peint - mobilier à dominance non métallique - matériel hi-fi et informatique - plastiques non recyclables (jouets).

DÉCHETS REFUSÉS ☒ :

Citerne à fuel - Plastiques agricoles (ensilage, enrubannage, sacs d'engrais, filets et ficelles, bidons) - Déchets de démolition (gravats, tuiles, cloisons) - Déchets liés à l'automobile (pneus, pare-brise, carcasse...) - Déchets verts - Déchets toxiques : huile, peinture, solvant... Ces déchets doivent être, soit apportés directement à la déchetterie soit suivis, pour certains, des filières d'élimination spécifiques.

Rappel :

- Il est **formellement INTERDIT** (sous peine d'amende) de brûler les plastiques agricoles. Pollution de dioxine. Des saches sont disponibles en Mairie. Le vrac devant être déposé à la déchetterie par les « utilisateurs ».
- **La déchetterie communautaire de Pierrefort** : dépôts de *déchets verts, ferrailles, cartons, bois, plastiques, etc.* Gratuite pour les habitants de la communauté, pour déchargement inférieur à 3 m3. **Horaires** : Lundi de 15h à 18h ; Mercredi de 16h à 18h ; Vendredi 15h à 18h ; Samedi de 8h à 12h - Sauf jours fériés - Contact : 04 71 23 23 54.

Bonne lecture.

MAIRIE D'ORADOUR – 16, Place du Mèze - 15260 ORADOUR
Commission Communication
Site web <http://www.oradour-cantal.com>